

Fiche d'inscription aux formations du Comité Départemental Olympique et Sportif du Var



Organisme de formation déclaré sous le n° 93 83 04053 83

Civilité : Madame / Monsieur NOM : Prénom :
 Date et lieu de naissance : né(e) le à
 N° Sécurité Sociale :
 Adresse complète (CP et Ville):
 Profession : Email : Téléphone portable :
 Niveau d'étude (entourez) I / II / III / IV / V / VI (notice: I : Doctorat, master, DEA, DESS - II : Maîtrise, master 1, licence, licence pro - III : Deug, BTS - IV : Baccalauréat - V : CAP, BEP)

Nom du club/comité/structure :
 Numéro de SIRET (obligatoire) :
 Votre fonction dans la structure : membre du bureau directeur salarié autre:
 Email du club :
 Si votre association est employeur, merci de préciser votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :
 UNIFORMATION Autre :

Nom de la (ou des) formation(s) choisie(s)	Date(s) choisie(s)

Modules	Cochez le montant de votre participation en fonction de votre situation
TOUS LES MODULES sauf ci-dessous	MON ASSOCIATION EST EMPLOYEUR : <input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (240€) par l'OPCA (sous conditions*). <input type="checkbox"/> je demande une prise en charge des frais de formation (240€) au titre du CPF, à Pôle Emploi, etc. MON ASSOCIATION N'EST PAS EMPLOYEUR : <input type="checkbox"/> 0€ : mon association dépend de TPM et je demande au CDOS à bénéficier d'une prise en charge totale des frais de formation (240€). TPM (75%), Département + CNDS (25%). <input type="checkbox"/> 80€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (240€) par l'OPCA (sous conditions)*. <input type="checkbox"/> 30€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
Recyclage PSC 1	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (240€) par l'OPCA (sous conditions)*. <input type="checkbox"/> 30€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
PSC 1	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (240€) par l'OPCA (sous conditions)*. <input type="checkbox"/> 50€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
Formation dirigeants (ou CFGA)	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (960€) par l'OPCA (sous conditions*). <input type="checkbox"/> 90€ (formation de dirigeant) de participation correspondant au reste à charge de l'association**. <input type="checkbox"/> 156€ (formation CFGA) de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
Formation Wordpress	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (480€) par l'OPCA (sous conditions)*. <input type="checkbox"/> 160€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
CQP - Prépa concours - BSB...	Nous consulter

(*) Les dirigeants bénévoles d'une association employeur peuvent bénéficier de la même prise en charge que celle des salariés de l'association (sous réserve de modifications par l'OPCA). Le tarif horaire des formations est de 30€/heure/stagiaire. Les formations d'une journée sont calculés sur la base de 8 heures (240€). Monter le dossier et se renseigner : nous consulter.

(**) Les frais de participation correspondants au reste à charge de l'association sont calculés après déduction faite de l'aide du Conseil départemental et du CNDS versée au CDOS.

L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var.

Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite.

Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.

Fiche d'inscription à nous retourner avec le règlement à : CDOS du Var - Immeuble l'Hélianthe - Rue Emile Ollivier - 83000 TOULON

Email: acdos@cdos83.fr - Fax : 04.94.41.63.41 - Tél. 04.94.46.01.92.

Nous vous contacterons dès réception de votre bulletin afin de finaliser votre inscription. Dans le cas d'une demande de prise en charge, un premier règlement de 50% du coût total de la formation sera demandé lors du montage de votre dossier. Une convocation donnant toutes les indications sur l'organisation matérielle du module sera envoyée à chaque participant.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : acdos@cdos83.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.